

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-178

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de l'entreprise COQUART EU Chez Sogelink 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de forages pour ENEDIS depuis le rond point rue d'Herzeele RD17 jusqu'au 2 route de Bergues RD916 (MMA) à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux depuis le rond point de la rue d'Herzeele jusqu'au 2 route de Bergues (MMA)RD916 à Wormhout, et ce, **à partir du 22 août 2022 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise COQUART EU et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par COQUART EU et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise COQUART EU

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 2 août 2022

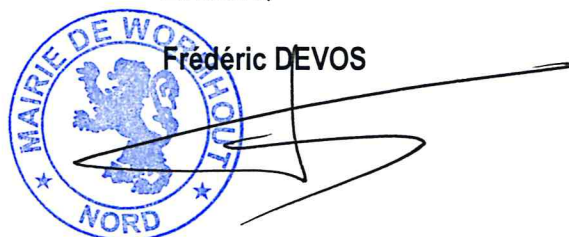
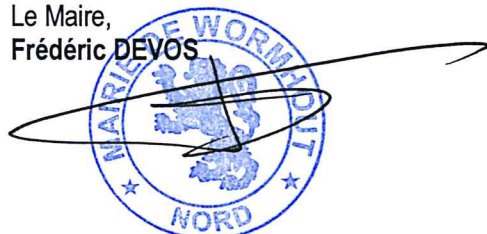
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/08/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : DUMONT Prénom : Quentin
Dénomination : COQUART.EU Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 3 2 1 0 3 2 0 7 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : coquart-eu-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D17 - R D HERZEELE
Code postal 5 9 4 7 0 Localité : WORMHOUT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Forages dirigés pour ENEDIS pour plus d'informations vous pouvez contacter Mr DUMONT au 06 87 77 94 31
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2 2 0 8 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 2 0 8 2 0 2 2
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 3

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

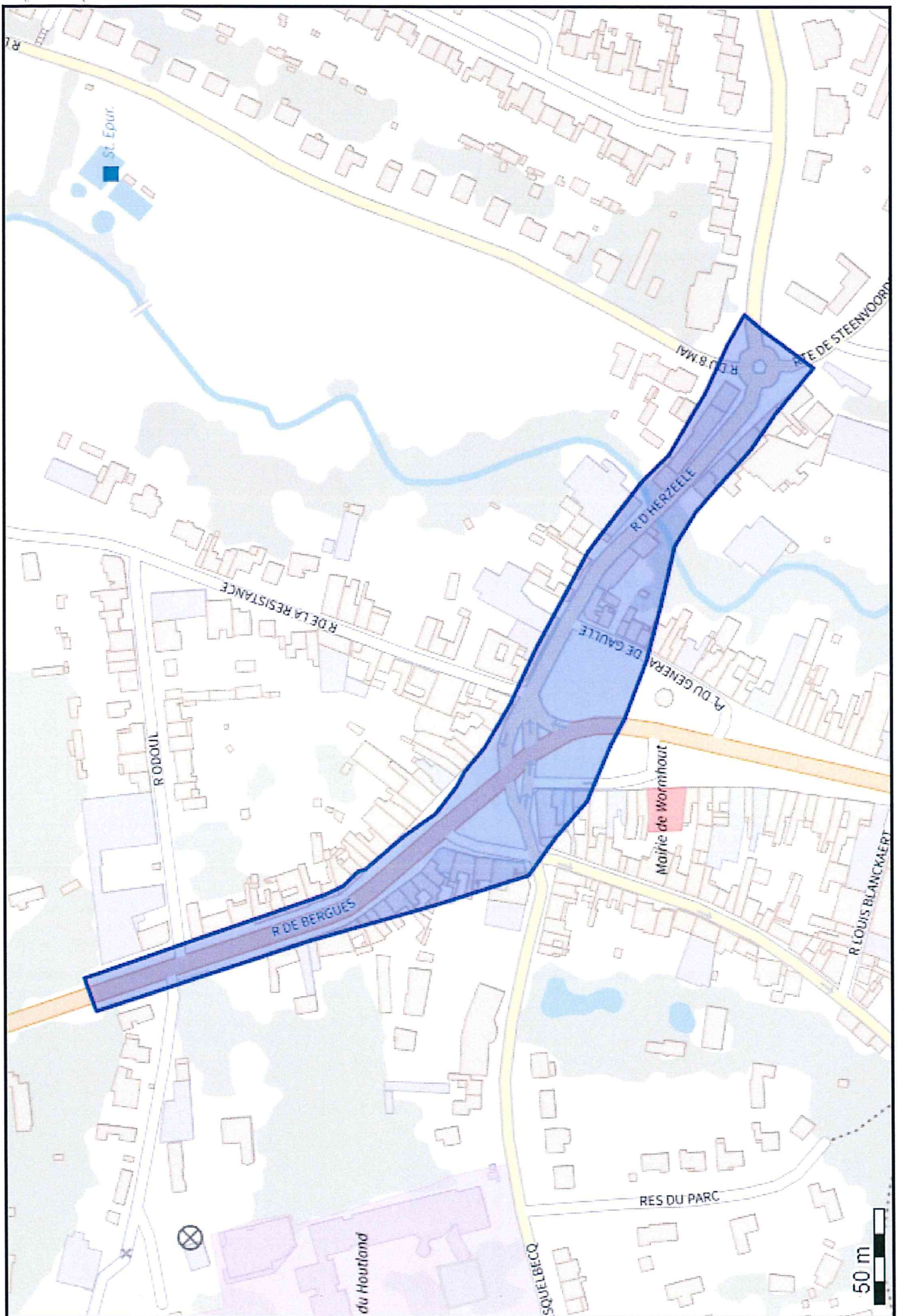
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 1 0 7 2 0 2 2

Nom : DORE Prénom : Karine Qualité :



LEGENDE	
Systeme géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
(50.885334 2.466568); (50.884218 2.467199); (50.884134 2.467260); (50.884068 2.467368); (50.884034 2.467387); (50.883849 2.467642); (50.883706 2.467806); (50.883612 2.468001); (50.883573 2.468118); (50.883478 2.468298); (50.883360 2.468625); (50.883242 2.469036); (50.883000 2.469756); (50.882748 2.470288); (50.882623 2.470489); (50.882455 2.470938); (50.882351 2.471300); (50.882272 2.471530); (50.882175 2.471405); (50.881948 2.471138); (50.882121 2.470801); (50.882235 2.470532); (50.882391 2.470258); (50.882493 2.470070); (50.882595 2.469804); (50.882659 2.469363); (50.882725 2.468970); (50.882831 2.468505); (50.882898 2.468310); (50.883005 2.467896); (50.883142 2.467638); (50.883275 2.467341); (50.883705 2.467125); (50.884092 2.466944); (50.884277 2.466862); (50.885279 2.466324); (50.885334 2.466568);